



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Ordre du jour

1) Arrêté de péril LADJIMI	1
2) Autres interventions sur les bâtiments du secteur	1
3) Information sur les travaux des maisons de COUTIEUX	1
4) Projet foyer/place/pressoir	2
5) Etude du projet de cabine de téléconsultation	2
6) Adhésion à la charte SOS Méditerranée	2
7) Stagiaire Science Po de Lyon	2
8) Coût des travaux pour la fibre	2
9) Logement en péril dans la montée du village	2
10) Terrain non viabilisé utilisé comme résidence.	2
11) TRAME	3
12) Question diverses	3

Conseil municipal du	12 Mars 2021 - V1
Convocation du	08 Mars 2021
Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	8
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT

Absente excusé : Patricia REINHOLD — Anne GAUTIER –

Absente : Marion Bifante

1) Arrêté de péril des bâtiments propriété de la famille LADJIMI

L'arrêté de péril a été acté par la préfecture en date du 11 Mars 2021. Le propriétaire aura 2 mois pour mettre la bâtisse en sécurité. Passé ce délai la mairie pourra faire intervenir le tribunal pour faire appliquer les sanctions prévues (réaliser les travaux ou la démolition aux frais des propriétaires).

2) Autres interventions sur les bâtiments du secteur

Le même travail de sensibilisation des propriétaires va être engagé pour trouver des solutions aux bâtiments en déshérence des parcelles A29 – A30 – A1062. Mr le Maire rappelle que nous sommes liés avec une convention de l'EPFR qui alloue une somme de 310 K€ prévue pour réaliser des opérations foncières sur cette zone.

3) Information sur les travaux des maisons de COUTIEUX

Le chantier arrive à la fin. La première maison pourra être prête vers la fin du mois de Mai, les autres vers le mois de Septembre. Il y aura un dépassement minime du budget initial.

La location a été établie à 4,90 € le M², barème du logement social :

Loyers maison coutieux

		surface		total	montant au m ²	total
		rez de ch	1°etage			
maison 1	T5	78,7	74,5	153,2	4,9	750,68
maison 2	T4	98,4	19,6	118	4,9	578,2
maison 3	T5	72,7	56,3	129	4,9	632,1

En ce qui concerne le lotissement 6 parcelles sont vendues, 2 sont en cours d'examen par de potentiels acheteurs et 2 autres restent à vendre.

4) **Projet foyer/place/pressoir**

Le projet doit être écrit pour faire une synthèse des différents éléments vus et ensuite le soumettre à un architecte qui rédigera les données techniques et établira les devis.
Christian Garcia prend en charge l'écriture et la concertation pour ce projet.

5) **Etude du projet de cabine de téléconsultation**

Après exposé de Dominique le Conseil soulève diverses objections toutes liées à la maintenance et aux couts de fonctionnement. Il est décidé de prendre contact avec le commercial pour qu'il nous propose un rendez-vous avec une commune déjà équipée.

6) **Adhésion à la charte SOS Méditerranée**

Monsieur Hervé GRAUBY intervenant, représente l'association qui existe depuis 5 ans pour sauver des personnes en méditerranée.
Les frais de fonctionnement sont de 22 K€ par jour, couverts principalement par de dons.
Le budget actuel est de 8 Millions qui est principalement des dons.
L'Occitanie abonde pour 60K€, Carole DELGA veut sensibiliser les communes pour qu'elles prévoient dans leurs budgets, un don à cette association. Il est décidé à l'unanimité de d'adhérer à la charte, un soutien financier sera éventuellement apporté lors du vote du budget prévisionnel.

7) **Stagiaire Science Po de Lyon**

Sujet : La commune pourrait se doter d'un véhicule électrique, le stagiaire aurait à enquêter auprès des familles du bien-fondé de cette solution ; une offre de stage va être proposée.

8) **Coût des travaux pour la fibre**

Un représentant du Syaden a exposé les solutions pour amener la fibre dans les foyers. Il conseille de voir avec les habitants pour qu'ils vérifient que les entreprises fassent bien le travail d'installation. L'abonnement chez l'opérateur pourra être effectif en automne.
Un devis de 40 900€ pour enterrer la fibre sur une portion du chemin de Castillou a été reçu, coût réhibitoire qui n'est pas retenu.

9) **Logement indigne**

Il existe certains cas dans notre commune, heureusement rares, de maisons habités par leur propriétaire, mais qui serait classable dans l'habitat indigne. Certains s'en sont émus.

Le maire doit prendre contact avec la préfecture pour demander si des procédures sont prévues pour régler les problèmes de l'habitation indigne lorsque le logement est habité par le propriétaire.

10) Terrain non viabilisé utilisé comme résidence.

L'attention du conseil a été appelée sur des terrains non constructibles et pourtant occupés par de l'habitat permanent ; ce problème juridiquement complexe a été soumis aux autorités en charge de la police de l'urbanisme, sans que des réponses satisfaisantes aient été apportées. Une solution pourrait être trouvée au travers du PLUIh en cours d'élaboration.

11) TRAME

Monsieur BUGE de l'association la « TRAME » concernant le covoiturage dans la vallée de l'Aude qui fonctionne par un système de tickets à se procurer chez des commerçants.

Le ticket a une valeur 5 Centimes le kilomètre, le passager pourra se procurer des coupons pour l'équivalent de 5 – 10 ou 20 Kms.

La Haute vallée fait partie des régions test jusqu'à la fin de l'année. Le département commence à monter une plateforme de covoiturage. Les mairies pourraient être un point relais pour informer les demandeurs. Il est possible de tenir des réunions d'information auprès des habitants et d'assurer une permanence tenue par la Trame à la mairie. Le site internet sous l'égide du département sera ouvert cet été.

La décision est prise, à l'unanimité, pour que la mairie soit relais de la TRAME.

12) Question diverses

La « cabine livre » en bas du village est souvent utilisée comme dépôt de vieux vêtements : comment peut être traité ce problème récurrent ?

Certains prennent la rue Fontaine de la Constance comme une piste de vitesse avec leur quad ou moto : les conducteurs devront être sensibilisés aux risques qu'ils font encourir aux riverains. Christian Garcia doit intervenir auprès des parents.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire
Jean Claude Pons